



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 6 OCTOBRE 2023

20231006_B03 - SEREILHAC – La Maison Neuve – Autorisation de cession du terrain

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le vendredi 6 octobre 2023 à 16 heures 30 dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges et en visio conférence via l'outil Teams.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Messieurs Jean-Luc BONNET, Philippe CHADELAS, Dominique RENAUDIE, et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,
Considérant l'acquisition au prix de 1 € de la parcelle cadastrée section ZO n°120 d'une
contenance de 7060 m², située lieu-dit La Maison Neuve, en bordure de la rue Jean
Baptiste Camille Corot à Sereilhac,
Vu la délibération du 2 mars 2022 validant l'abandon du projet de construction de 10
logements individuels sur cette parcelle compte-tenu du déficit structurel de l'opération,
voté par le Bureau en séance du 2 mars 2022,
Considérant la sollicitation du maire de la commune de Sereilhac en vue de la
rétrocession du terrain,
Vu le rapport présenté,

Le Bureau délibère,

- Autorise la signature de tous actes afférents à la cession de la parcelle cadastrée
section ZO n°120 d'une contenance de 7060 m², située lieu-dit La Maison Neuve,
en bordure de la rue Jean Baptiste Camille Corot à Sereilhac, pour le prix de 1 €
au profit de la commune de Sereilhac.

Formalités de publicité effectuées
le **10 OCT. 2023**

Pour extrait conforme,
Limoges, le **10 OCT. 2023**
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

